

N° 6768⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension

* * *

DEUXIÈME AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT

(8.12.2015)

Par dépêche du 27 novembre 2015, le président de la Chambre des députés a saisi le Conseil d'État d'un amendement au projet de loi sous rubrique, adopté par la Commission de l'économie.

Au texte dudit amendement était joint un commentaire.

L'amendement en question, qui vise à rectifier une incohérence de sens à l'article 20 de la loi en projet n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 décembre 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

